



MAIL CONTACT: brocantepoisy@gmail.com

PAS D'EMPLACEMENT SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE (FÊTE AU VILLAGE)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE au plus tard **le 12 SEPTEMBRE 2026** (sauf si complet avant cette date) par **COMITE DES FETES DE POISY - 82 route de l'école de l'agriculture – 74330 POISY** (en face de l'entrée parking Monuments aux morts).

TARIF : 15 € les 3 mètres - Possibilité de réserver plusieurs emplacements de 3 mètres. Les stands mesureront 3, 6, 9 et 12 mètres linéaires

POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE JOINDRE OBLIGATOIREE :

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet.

- **Bulletin d'inscription daté et signé**
 - **Règlement du vide-grenier signé précédé de la mention «lu et approuvé »**
 - **Copie recto-verso de la carte d'identité ou carte professionnelle**
 - **Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Poisy**

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

IDENTITE: Nom : _____ Prénom : _____

Adresse _____ Code postal _____

Adresse mail:

A 3x15 grid of 45 empty square boxes, arranged in three rows of fifteen boxes each, intended for drawing or writing.

Pour les PROFESSIONNELS, raison sociale et n° SIRET.....

TOTAL: emplacements \times 15 € = €

Ci-joint mon règlement de _____ € et la copie recto verso de ma pièce d'identité ou carte professionnelle

ATTENTION: PAS D'EMPLACEMENT SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE

Souhaits particuliers (nous ne garantissons pas qu'ils puissent être satisfaits).....

Chapiteau/ barnum : Dimensions

Signature



CHEQUE ENCAISSÉ (FIN SEPT DEBUT OCT) => EMPLACEMENT VALIDE

Attribution de votre emplacement : Votre N° de votre emplacement vous sera envoyé par mail la semaine de la brocante.

Aucun accusé réception d'inscription ne sera envoyé.

Nous vous rappelons que ce vide grenier est organisé par des bénévoles, nous souhaitons qu'il reste dans un esprit « bon enfant » et vous remercions de votre compréhension.

REGLEMENT BROCANTE À LIRE ET À SIGNER

Le Comité des Fêtes de Poisy est organisatrice de la brocante du Dimanche 4 Octobre 2026 qui se déroule au centre du village de Poisy de 8h00 à 17h00.

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).
- Etre majeur
- Les exposants sont attendus le dimanche de 6h00 à 7h50 sur l'emplacement affecté par les organisateurs. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements sauf professionnels et PMR. Des parkings sont prévus à l'extérieur. Tout stationnement en dehors des parkings officiels fléchés est susceptible d'être verbalisé par les services de police.
- Les véhicules devront quitter la zone des exposants dès le déchargement des marchandises et avant même l'installation du stand
- Les sommes versées resteront acquises à l'association en cas d'annulation de la part de l'exposant. Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.
- En cas d'annulation du vide grenier par le COMITÉ, une communication sera faite via les réseaux sociaux et le site internet de l'association et les chèques de réservation seront détruits.
- La vente de boissons et de produits alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice et aux personnes autorisées par l'association.
- Les emplacements de stands devront être laissés propres en fin de journée. Aucun carton d'emballage, invendu ou déchet ne doit rester sur place

Précédé de la mention lu et approuvé” Signature